

**Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal de Tracadie  
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale  
Le lundi, 10 juillet 2023  
19h00**

**1. APPEL À L'ORDRE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h00 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Dix-sept (17) citoyens sont présents.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

Sont absents :	Guy Basque	Conseiller
	Joanne Doiron	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Yolan Thomas	Conseiller

**3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Le directeur général Roger Robichaud déclare un conflit d'intérêts pour le point 7.16 « Vente d'un terrain - Parc industriel ».

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du procès-verbal des réunions précédentes.
  - 5.1 Réunion ordinaire du 12 juin 2023.
  - 5.2 Réunion extraordinaire du 4 juillet 2023.

6. Présentation des rapports.
  - 6.1 Plénier du 19 juin 2023.
  - 6.2 Séance de travail du 19 juin 2023.
  - 6.3 Séance de travail du 4 juillet 2023.
7. Affaires nouvelles, arrêtés, procédures, directives.
  - 7.1 Arrêté modifiant l'arrêté de construction de Tracadie.
    - 7.1.1 Lecture intégrale de l'arrêté 039-01-2021.
    - 7.1.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 039-01-2021.
  - 7.2 Nouvelle rue – Parc industriel.
  - 7.3 Véloroute de la Péninsule acadienne – Renouvellement du partenariat.
  - 7.4 Projet quartier 2, Sentier de marche et d'interprétation – Choix du consultant.
  - 7.5 Politique culturelle.
  - 7.6 Politique du patrimoine.
  - 7.7 Jeux de l'Acadie 2026.
  - 7.8 Renouvellement de bail – 638274 NB Inc.
  - 7.9 Entente avec le Club de curling de Tracadie.
  - 7.10 Demandes d'autorisation – Article 98 du Plan rural – Allée Bonenfant.
  - 7.11 Vente du Centre communautaire de Haut-Rivière-du-Portage.
  - 7.12 Entente avec une firme de consultant.
  - 7.13 CSRPA – Autorisation pour entamer des procédures – NID 20370466.
  - 7.14 Arrêt des procédures – NID 20858064.
  - 7.15 Arrêt des procédures – NID 20896080.
  - 7.16 Vente d'un terrain – Parc industriel.
  - 7.17 CSRPA – Demande de recommandation – Arrêté de lotissement.
  - 7.18 Consultant pour le projet de réfection de la rue Louis G. Daigle.
  - 7.19 Demande de modification au Plan rural - Projet Résidences multifamiliales (NID 20699237) – Publication d'avis selon l'art. 111 de la Loi sur l'Urbanisme.
8. Questions différées antérieurement.
9. Correspondances.
  - 9.1 Correspondances envoyées : No 1 à No 31.
  - 9.2 Correspondances reçues : No 1 à No 12.
10. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil.
11. Présentation, requêtes et pétitions du public.
12. Questions et commentaires du public.
13. Levée de la réunion.

### **Résolution 2023-141**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 7.19 « Demande de modification au Plan rural - Projet Résidences multifamiliales (NID 20699237) – Publication d'avis selon l'art. 111 de la Loi sur l'urbanisme » .

**ADOPTÉE**

## 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

### 5.1 Réunion ordinaire du 12 juin 2023.

**Résolution 2023-142**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 5.2 Réunion extraordinaire du 4 juillet 2023.

**Résolution 2023-143**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 4 juillet 2023 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## 6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

### 6.1 Plénier du 19 juin 2023.

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

**Résolution 2023-144**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration de modifier l'arrêté procédural afin de permettre à des membres du conseil d'avoir leur téléphone cellulaire ouvert durant des réunions, et ce selon certaines conditions.

**ADOPTÉE**

## **6.2 Séance de travail du 19 juin 2023.**

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

### **Résolution 2023-145**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter dans une prochaine réunion la demande de l'Association de soccer mineur de Tracadie pour avoir de nouveaux terrains de soccer dans la municipalité.

**ADOPTÉE**

## **6.3 Séance de travail du 4 juillet 2023.**

Le maire demande s'il y a des questions ou des changements au procès-verbal.

Il n'y a aucun changement.

## **7. AFFAIRES NOUVELLES, ARRÊTÉS, PROCÉDURES, DIRECTIVES**

### **7.1 Arrêté modifiant l'arrêté de construction de Tracadie.**

#### **7.1.1 Lecture intégrale de l'arrêté 039-01-2021.**

##### **Résolution 2023-146**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QUE l'arrêté no 039-01-2021 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de construction de Tracadie » fasse l'objet de la lecture intégrale.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la lecture intégrale de l'arrêté 039-01-2021.

##### **Résolution 2023-147**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Pierre Morais

QUE la lecture dans son intégralité de l'arrêté no 039-01-2021 intitulé Arrêté modifiant l'arrêté de construction de Tracadie » soit adoptée tel que lue par le maire.

**ADOPTÉE**

### **7.1.2 Troisième lecture et adoption de l'arrêté 039-01-2021.**

#### **Résolution 2023-148**

**Proposé par** Thérèse Brideau

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE l'arrêté no 039-01-2021 intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de construction de Tracadie » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la 3e lecture par son titre de l'arrêté 039-01-2021.

### **7.2 Nouvelle rue – Parc industriel.**

#### **Résolution 2023-149**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la nouvelle rue municipale du lotissement Tracadie dans le parc industriel soit nommée « rue des Fabricants.

**ADOPTÉE**

### **7.3 Véloroute de la Péninsule acadienne – Renouvellement du partenariat.**

#### **Résolution 2023-150**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la municipalité accepte de renouveler son partenariat avec l'organisme Véloroute de la Péninsule acadienne Inc. pour un montant de 2 000,00 \$.

**ADOPTÉE**

### **7.4 Projet quartier 2, Sentier de marche et d'interprétation – Choix du consultant.**

#### **Résolution 2023-151**

**Proposé par** Thérèse Brideau

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la firme Roy Consultants prenne en charge le projet d'un sentier de marche et d'interprétation à Pont-Landry pour arriver d'ici l'automne avec les coûts du sentier ainsi que de voir aux prochaines étapes dudit projet.

**ADOPTÉE**

**7.5 Politique culturelle.**

**Résolution 2023-152**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Pierre Morais

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la politique intitulée « Politique culturelle » soit adoptée telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**7.6 Politique du patrimoine.**

**Résolution 2023-153**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QUE suite à la recommandation du comité Plénier, la politique intitulée « Politique du patrimoine » soit adoptée telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**7.7 Jeux de l'Acadie 2026.**

**Résolution 2023-154**

**Proposé par** Thérèse Brideau

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE l'administration municipale soit mandatée pour que la municipalité dépose une demande officielle pour être l'hôte des Jeux de l'Acadie 2026.

**ADOPTÉE**

**7.8 Renouvellement de bail – 638274 NB Inc.**

**Résolution 2023-155**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

QUE le conseil municipal accepte le renouvellement du bail avec l'entreprise 638274 NB Inc. pour la location du bâtiment municipal situé au 3341, rue de la Chapelle du 1er juin 2023 au 31 mai 2024 avec des frais mensuels de 780,00 \$ plus TVH par mois de juin 2023 à septembre 2023 et de 75,00 \$ plus TVH par mois d'octobre 2023 à mai 2024.

**ADOPTÉE**

**7.9 Entente avec le Club de curling de Tracadie.**

**Résolution 2023-156**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE la municipalité accepte de payer 80 % des coûts pour le prolongement du système d'égout sanitaire au Club de curling Tracadie-Sheila Inc. en échange d'une entente de service et du paiement de 20 % des coûts du prolongement du système d'égout sanitaire par le Club de curling Tracadie-Sheila Inc.

**ADOPTÉE**

**7.10 Demandes d'autorisation – Article 98 du Plan rural – Allée Bonenfant.**

**Résolution 2023-157**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Thérèse Brideau

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne pour la propriété ayant le NID 20875712 conformément à l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour pouvoir permettre la reconstruction d'un bâtiment détruit par un incendie et dont l'accès se fait par le droit de passage intitulé allée Bonenfant à Tracadie-Sheila.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal considère que des mesures satisfaisantes ont été prises en vertu de l'article 98 du Plan rural de Tracadie pour desservir le lot ayant le NID 20875712 et situé sur le droit de passage intitulé allée Bonenfant à Tracadie-Sheila.

IL EST ENTENDU QUE la décision du conseil est conditionnelle au fait que l'entretien et le déneigement dudit droit de passage qui est la voie d'accès à cette propriété ne soient pas de la responsabilité de la municipalité, sauf si le service est déjà offert par la municipalité.

IL EST ENTENDU QUE la municipalité n'offrira pas de collecte des déchets solides le long dudit droit de passage si la collecte des déchets solides n'est pas déjà offerte et que tout bac à déchets ou poubelle devra être déposé à la rue publique la plus proche.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QU'étant donné que ledit droit de passage n'est pas reconnu comme étant une rue publique conforme aux normes municipales, la municipalité ne peut garantir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence, cela étant de la responsabilité du propriétaire de la propriété ayant le NID 20875712 de s'en assurer.

**ADOPTÉE**

**7.11 Vente du Centre communautaire de Haut-Rivière-du-Portage.**

**Résolution 2023-158**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Thérèse Brideau

ENTENDU QUE suite à un appel d'offres public de type communautaire afin de trouver un nouveau propriétaire pour le Centre communautaire de Haut-Rivière-du-Portage situé au 246, chemin Haché et ayant le NID 40256505, la municipalité n'a reçu qu'une seule offre d'achat.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'offre d'achat de l'organisme Association pour l'intégration communautaire de Tracadie Inc. (Espace La fabrique) d'un montant de 1,00 \$ pour la propriété municipale situé au 246, chemin Haché et ayant le NID 40256505.

**ADOPTÉE**

**7.12 Entente avec une firme de consultant.**

**Résolution 2023-159**

**Proposé par** Thérèse Brideau

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE le conseil accepte l'offre de service de la firme de consultants Yolo Nomads d'un montant de 3 700,00 \$ USD plus TVH pour la promotion de la municipalité et que ledit montant soit pris dans le budget pour le développement économique.

**ADOPTÉE**

**7.13 CSRPA – Autorisation pour entamer des procédures – NID 20370466.**

**Résolution 2023-160**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

CONSIDÉRANT QUE l'infraction suivante : un aménagement non conforme (entreposage extérieur) a été constaté sur la propriété appartenant à Monsieur Luc Duguay, laquelle propriété est située 3605, rue Duguay à Tracadie, NB, et porte le numéro d'identification (NID) 20370466 contrevient :

- a) au paragraphe 108(1) de la Loi sur l'urbanisme, L.N.-B. 2017, ch. 19; et
- b) à l'article 214 du Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'urbanisme, L.N.-B. 2017, ch. 19, et des amendements y apportés afin que les règlements de la Municipalité régionale de Tracadie et les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) au besoin, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services de Me Basile Chiasson, c.r. de l'étude légale Chiasson & Roy Droit afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe a); et
- c) si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la Municipalité régionale de Tracadie.

**ADOPTÉE**

**7.14 Arrêt des procédures – NID 20858064.**

**Résolution 2023-161**

**Proposé par** Thérèse Brideau

**Appuyé par** Pierre Morais

ENTENDU QUE suite à une demande d'autorisation pour entamer des procédures judiciaires de la part de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, le propriétaire de la propriété ayant le NID 20858064 s'est conformé à la réglementation municipale.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité n'entame pas de procédures judiciaires contre le propriétaire de la propriété ayant le NID 20858064 et que ledit dossier soit fermé.

**ADOPTÉE**

**7.15 Arrêt des procédures – NID 20896080.**

**Résolution 2023-162**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

ENTENDU QUE suite à une autorisation pour entamer des procédures judiciaires de la part de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, le propriétaire de la propriété ayant le NID 20896080 s'est conformé à la réglementation municipale.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité cesse toutes les procédures judiciaires contre le propriétaire de la propriété ayant le NID 20896080 et que ledit dossier soit fermé.

**ADOPTÉE**

## **7.16 Vente d'un terrain – Parc industriel.**

Le directeur général Roger Robichaud ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil pour la durée du débat et du vote.

### **Résolution 2023-163**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

ENTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la part de l'entreprise Losier Logistique Ltée pour acquérir un terrain dans le parc industriel de Tracadie.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité déclare sur le terrain municipal identifié par le NID 20434460 et situé sur la rue de l'Entreprise une parcelle de terrain d'environ 2,11 hectares et de 100,595 mètres de large par 207,489 mètres de profondeur comme étant excédentaire.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE la municipalité accepte de vendre telle quelle ladite parcelle de terrain à l'entreprise Losier Logistique Ltée pour un montant de 1,00 \$ par parcelle.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE cette vente est conditionnelle à ce qu'une entente soit signée entre la municipalité et l'entreprise Losier Logistique Ltée pour y inclure les conditions d'utilisation et de construction et que tous les frais juridiques et d'arpentage seront la responsabilité de l'acheteur.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE l'entente soit d'une durée de deux (2) ans et que si après deux (2) ans, il n'y a pas de construction de bâtiment sur ladite parcelle de terrain, celle-ci devra revenir à la municipalité.

**ADOPTÉE**

Le directeur général Roger Robichaud reprend son siège.

## **7.17 CSRPA – Demande de recommandation – Arrêté de lotissement.**

### **Résolution 2023-164**

**Proposé par** Thérèse Brideau

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

QUE CONSIDÉRANT QUE l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil doit demander par écrit l'avis du Comité de révision de la planification de la CSRPA préalablement à l'adoption d'un arrêté pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme et que cet arrêté a pour but de permettre une plus grande longueur pour l'aménagement d'un cul-de-sac.

IL EST RÉSOLU que le greffier municipal demande par écrit au Comité de révision de la planification de la CSRPA de donner au conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté dans les trente (30) jours de la demande.

**ADOPTÉE**

**7.18 Consultant pour le projet de réfection de la rue Louis G. Daigle.**

**Résolution 2023-165**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QUE suite à la recommandation du département des Travaux publics, le conseil accepte l'offre de service de la firme Roy Consultants pour le mandat de conception de plan et devis pour le projet de réfection d'une section de la rue Louis G. Daigle d'un montant de 75 000,00 \$ plus TVH.

**ADOPTÉE**

**7.19 Demande de modification au Plan rural - Projet Résidences multifamiliales (NID 20699237) – Publication d'avis selon l'art. 111 de la Loi sur l'urbanisme.**

**Résolution 2023-166**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire une modification au Plan rural et que cette demande a pour but de permettre l'aménagement d'un projet résidentiel multifamilial comprenant deux (2) bâtiments principaux sur la propriété ayant le NID 20699237 et située sur la rue Zoël Mallais.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19 prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification au Plan rural;
- b) le greffier municipal se charge au nom et pour le compte du conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l'urbanisme, chapitre 19;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au lundi 14 août 2023 en la salle du conseil municipal de Tracadie, N.-B. à 19h00.

**ADOPTÉE**

## 8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

- Aucune.

## 9. CORRESPONDANCES

### 9.1 Correspondances envoyées: No 1 à No 31.

Pour information.

### 9.2 Correspondances reçues: No 1 à No 12.

Reçues : 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 11.

Pour information.

#### **No. 6 - AMTA – Demande du terrain face à l'église pour une levée de fonds.**

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

#### **No. 8 - Commission de la bibliothèque publique de Tracadie – Demande de confirmer la nomination de Gaétan Lanteigne.**

##### **Résolution 2023-167**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QUE la municipalité accepte la nomination de Gaétan Lanteigne comme membre de la Commission de la bibliothèque publique de Tracadie.

**ADOPTÉE**

#### **No. 9 - Spectacle Tracadie – Demande pour emprunter du matériel pour le festival Bitowa et le Party acadien.**

##### **Résolution 2023-168**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

QUE la municipalité accepte la présente demande à condition que le matériel de la municipalité soit disponible.

**ADOPTÉE**

**No. 10 - Donald Cormier – Demande d’appui pour la candidature de Robert Arseneau au Temple de la renommée de Baseball NB.**

**Résolution 2023-169**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Chantal Mazerolle

QUE la municipalité envoie une lettre d’appui pour la candidature de Robert Arseneau au Temple de la renommée de Baseball NB.

**ADOPTÉE**

**No. 12 - Villégiature Deux Rivières – Demande pour l’installation de salles de bain, salles de rechange et service d’eau au 3341, rue de la Chapelle.**

La présente correspondance sera discutée à la prochaine réunion du comité Plénier.

**10. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ANNONCES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- La conseillère Rita Benoit fait des commentaires sur l'aménagement de drapeaux acadiens à la Marina de Tracadie.
- La conseillère Thérèse Brideau remercie le maire pour la politique culturelle et la politique du patrimoine.
- La conseillère Dianna May Savoie souligne le travail de l'ancien conseiller Gilbert McLaughlin sur les deux politiques adoptées par le conseil municipal.
- Le conseiller Pierre Morais souligne le bazar de St-Irénée par rapport à la politique culturelle.

**11. PRÉSENTATION, REQUÊTES ET PÉTITIONS DU PUBLIC**

- Aucun.

**12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

- Une citoyenne représentant une délégation demande un plébiscite en vue de la prochaine élection municipale afin de réduire la taille du conseil municipal.

**Résolution 2023-170**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Thérèse Brideau

QUE la présente demande pour un plébiscite en vue de la prochaine élection municipale afin de réduire la taille du conseil municipal soit apportée à la prochaine réunion du comité Plénier.

**ADOPTÉE**

- Une citoyenne fait des commentaires sur des propos tenus contre elle sur les médias sociaux par un membre du conseil municipal.
- Un citoyen demande pourquoi une séance de travail n'est pas diffusée publiquement et demande si les réunions ordinaires sont seulement une fois par mois. Le citoyen demande de l'information concernant l'embauche d'une firme pour la promotion de la municipalité.
- Une citoyenne fait des commentaires sur sa demande de modification au zonage afin d'avoir un chenil et informe le conseil que la SPCA lui a donné son permis de chenil.

**13. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Rita Benoit propose que la réunion soit levée à 20h43 approximativement.

---

Denis Losier, Maire

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal